

Avec la sécheresse en France, des tensions de plus en plus vives sur l'approvisionnement en eau potable : « Nous sommes dans l'inconnu »

13/08/2026

Les services d'eau doivent faire face à l'affaiblissement des réserves de surface et souterraines, et 40 000 personnes ont déjà subi des coupures. La ministre de la transition écologique, Monique Barbut, demande aux préfets une gestion plus rigoureuse des restrictions.

Tenir. C'est le verbe que répètent de plus en plus de responsables locaux de l'approvisionnement en eau potable, tant la situation hydrologique se dégrade du fait de la sécheresse historique qui s'intensifie partout en France. Dans 92 départements, les autorités restreignent les usages de l'eau potable pour préserver les nappes et les rivières qui ravitaillent la population : remplissage des piscines interdit, arrosage des pelouses et lavage des voitures prohibés... De plus en plus de services d'eau, déjà éprouvés par des pics de consommation liés aux épisodes caniculaires qui se succèdent depuis la fin mai, doivent désormais aussi faire face à l'affaiblissement de leurs réserves.

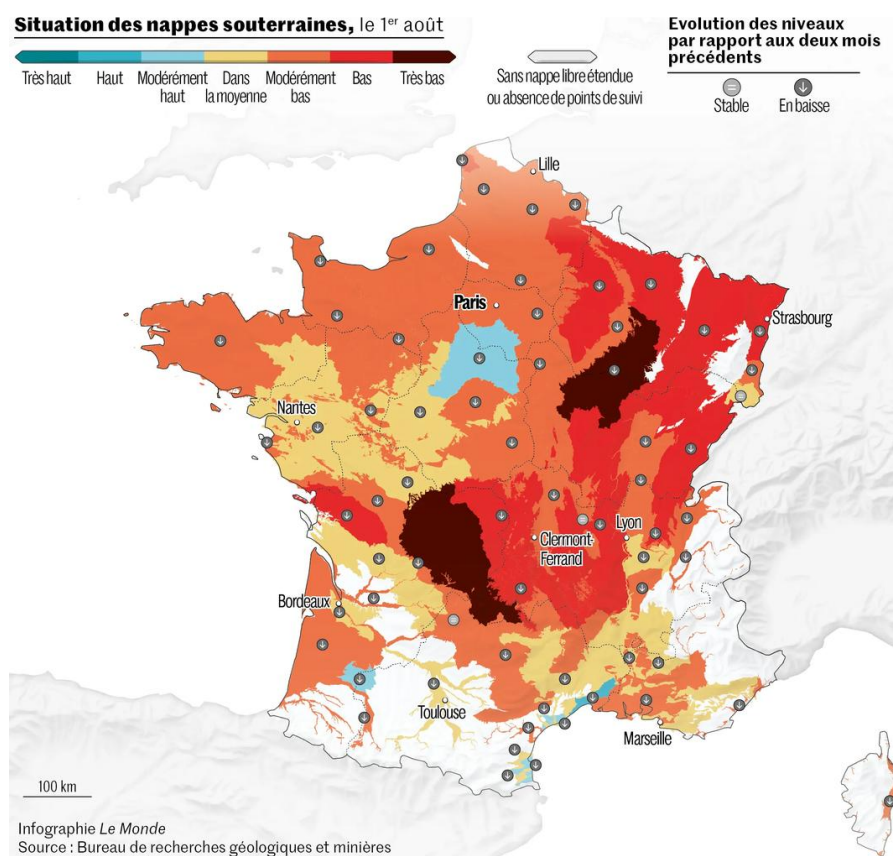
« Pour plus de 40 000 personnes, la sécheresse se traduit déjà par des coupures d'eau au robinet », et l'approvisionnement de quelque 550 000 habitants était considéré comme en tension la semaine du 3 août, a annoncé le ministre de la transition écologique, Monique Barbut, le 12 août, lors du comité d'anticipation et de suivi hydrologique.

L'ancienne présidente du WWF en France, très discrète depuis sa tentative de démission, fin juillet, visant à protester contre l'adoption de la loi d'urgence agricole, a haussé le ton. Y compris vis-à-vis des services de l'Etat : la ministre a enjoint aux préfets « *de prendre sans délai [leurs] arrêtés de restriction* » des usages de l'eau quand les seuils définis à l'avance sont atteints, par exemple ceux de débit des rivières, ce qui « *n'est pas appliqué avec la même diligence partout* ».

Les représentants de l'Etat devront également « *systématiser la mise en œuvre de contrôles* » et revoir à la baisse les dérogations qu'ils ont accordées à certains usagers, et qui permettent de continuer à puiser dans les rivières et les nappes malgré les restrictions en vigueur. « *La sobriété devra devenir notre premier réflexe : cela vaut pour les particuliers, les collectivités, l'agriculture, l'industrie* », a ajouté la ministre. Une déclaration à rebours de la loi d'urgence agricole que vient de voter le Parlement : le mot « sobriété » est absent de sa version finale, malgré de nombreuses dispositions visant à « *sécuriser* » le stockage de l'eau.

Nappes souterraines à la peine

La sécheresse actuelle – d’ores et déjà historique – porte la signature des extrêmes hydroclimatiques, amenés à se répéter et à s’intensifier à mesure que le réchauffement climatique issu des activités humaines progresse. Malgré les fortes pluies de février, les nappes souterraines sont à la peine : 63 % des points d’observation du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) se situaient en dessous des normales mensuelles au début du mois d’août.



Zone sans nappe libre étendue : secteur avec une couche imperméable ou semi-perméable au-dessus de la nappe, et/ou secteur comportant une très faible densité de points de suivi (nappes petites et hétérogènes par exemple)

« Globalement, la situation se dégrade », du fait notamment du manque de pluie et de l’augmentation des prélèvements, a rappelé l’hydrogéologue David Ratheau, lors de la présentation de ces données, le 10 août. Le scientifique du service géologique national a évoqué, entre autres, des niveaux particulièrement préoccupants dans le Limousin et la Côte des Bar, en Champagne. La vidange intense du sous-sol risque d’éprouver encore davantage les cours d’eau que renflouent les nappes en été – ceux-ci souffrant par ailleurs du manque de précipitations et des fortes chaleurs. De nombreuses rivières et fleuves, comme la Loire, affichent des débits exceptionnellement bas, voire inédits.

Du fait de l'effondrement des écoulements, en surface et dans le sous-sol, certaines collectivités ont déjà recours à des camions-citernes pour le ravitaillement de la population, comme en Meurthe-et-Moselle ou en Haute-Savoie. Une sous-préfecture du Lot, Figeac, risque elle aussi d'être contrainte de convoier le précieux liquide par la route, d'ici à la fin du mois d'août, en raison de l'affaiblissement précoce du cours d'eau où elle s'approvisionne. *« Nous nous préparons à, potentiellement, devoir citer de l'eau pour compléter ce que nous n'arriverons pas à puiser dans le Célé »*, explique Mathieu Arjeau, adjoint au maire chargé de l'eau et de l'assainissement (sans étiquette) de la ville de près de 10 000 habitants.

Hormis quelques apports ponctuels liés à des orages, la rivière n'enregistre plus depuis plusieurs semaines que des débits d'environ 450 à 500 litres par seconde – un étiage bien inférieur au seuil de crise, fixé à 630 litres par seconde. La commune, qui s'approvisionne actuellement dans le cours d'eau via un système de pompage provisoire, en raison de travaux en cours, a également fait des provisions de bouteilles d'eau. *« Nous couvrons une semaine de consommation de la ville »*, précise M. Arjeau.

Des dérogations ont été prises pour permettre aux collectivités de continuer de s'approvisionner dans certaines rivières, malgré leur affaiblissement. C'est le cas, par exemple, du barrage breton de Kerné-Uhel. Le débit réservé – le minimum à laisser au cours d'eau sur lequel a été édifié l'ouvrage – y a été provisoirement abaissé. *« Il n'y a plus d'apport en eau dans la retenue et les prélèvements sont importants*, souligne Yann Cauet, directeur du syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor, qui fait état de consommations exacerbées lors des épisodes caniculaires. *Les milieux naturels sont hélas la "variable d'ajustement", entre guillemets, et ça n'est pas satisfaisant. »*

« Accélérer les adaptations »

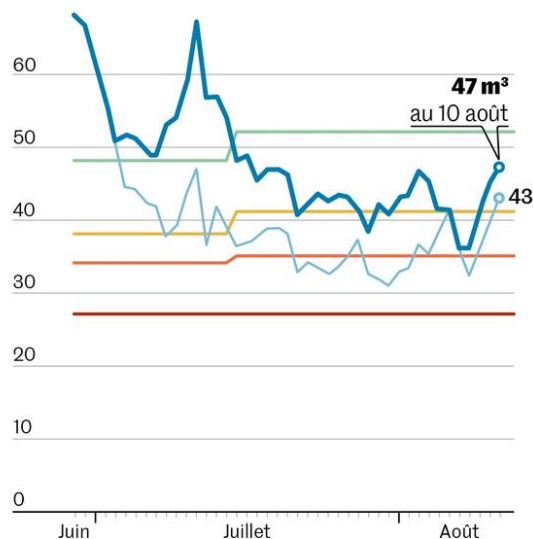
L'eau des barrages du syndicat est aussi soumise à une forte évaporation – elle peut représenter jusqu'à 11 000 mètres cubes par jour à l'ouvrage de Saint-Barthélémy, près de Saint-Brieuc, ce volume s'ajoutant aux quelque 35 000 mètres cubes qui y sont pompés quotidiennement. *« Nous n'avons jamais vu des pertes d'eau aussi rapides*, alerte M. Cauet. *Nous sommes dans l'inconnu. »*

Pour les semaines et les mois à venir, l'inquiétude règne. *« Si le monde agricole a besoin de tirer sur l'eau potable [pour abreuver les animaux], nous n'arriverons pas à tenir »*, prévient Lionel Cesano, maire (sans étiquette) du village de Cayrols, dans le Cantal, et président du syndicat des eaux de la Fontbelle, Cère et Rance. *« La question, c'est jusqu'à quand l'année va continuer sans précipitations »*, résume Denis Guilbert, directeur de Vendée Eau, le syndicat qui organise la production et la distribution de l'eau potable dans le département homonyme, dont les retenues sont remplies à moitié.

Débit de la Garonne à Portet-sur-Garonne

(Haute-Garonne), en mètres cubes (m³) par seconde

— Débit mesuré — Débit d'alerte
— Débit sans soutien d'étiage* — Débit d'alerte renforcée
— Débit objectif d'étiage** — Débit de crise



* Le soutien d'étiage consiste à ajouter au débit naturel trop faible de la rivière un débit supplémentaire à partir des réserves constituées au cours de l'hiver dans des retenues.

** Le débit objectif d'étiage est le débit de référence au-dessus duquel l'ensemble des usages est satisfait.

Infographie Le Monde
Source : établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens

Trois ans après la présentation du plan Eau, annoncé en mars 2023 par le président de la République, Emmanuel Macron, le pays a encore fort à faire pour ajuster sa gestion de l'eau au réchauffement climatique. « *Nous allons devoir accélérer les adaptations* », relève Sébastien Vincini, président (Parti socialiste) du conseil départemental de la Haute-Garonne et du syndicat d'eau Réseau 31, qui rappelle l'importance de « *réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre* ». Réseau 31 mène, entre autres projets, une expérimentation pour favoriser la recharge de la nappe alluviale de la Garonne pendant l'hiver, afin que le fleuve puisse bénéficier de ces apports invisibles quand il est à la peine. Dans le Cantal, Lionel Cesano met aussi en avant l'importance des zones humides, pour mieux retenir l'eau.

Mais, pour l'heure, un peu partout en France, élus et autorités s'affairent à parer à l'urgence par la sensibilisation des habitants et des industriels, la réparation rapide de fuites ou encore la prise d'arrêtés de restriction des usages de l'eau – pas toujours connus et respectés.

Dans les Alpes-Maritimes, où la consommation anormalement élevée de deux habitations menaçait l'approvisionnement d'une cinquantaine de maisons de la commune de Tourrettes-sur-Loup, qui compte de nombreuses résidences secondaires, les contrevenants ont été prévenus une première fois. « *Sur la première propriété, ça s'est réglé comme ça. Sur l'autre, on est repassé une deuxième fois et le jardinier continuait d'arroser* », raconte le maire (sans étiquette), Frédéric Poma. Décision a été prise de verbaliser le professionnel.